

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_8_26

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

Objet : Finances Unis-Cités
Convention service civique

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

M. le Président rappelle la présentation de l'association UNIS-CITE à la Conférence des Maires du 27 juin 2023.

Suite aux missions choisies par les élus, et à déployer sur toutes les communes intéressées du territoire communautaire, l'association UNIS-CITE NOUVELLE-AQUITAINE propose d'acter ce partenariat par la signature d'une convention spécifique 2023-2024 pour le déploiement du service civique dans le cadre des programmes :

- Tous Dehors : pratique du « jeu libre » en plein air pour les enfants et adolescents de 5 à 15 ans pour se réapproprier son espace de vie
- Médiaterre : axé sur la transition écologique et énergétique autour des éco-gestes, la notion de développement durable
- Solidarité Seniors : favoriser le bien-être et le bien vivre des personnes âgées et lutter contre l'isolement en créant un lien social entre génération
- Solidarité Aidants : proposer des moments conviviaux de divertissement et lutter contre l'isolement social des aidants et des aidés

La CCVG apporterait son concours financier à l'association pour la mise en œuvre des actions sur la période du 30 octobre 2023 au 28 juin 2024, par le versement de subventions pour les différents programmes, à savoir :

Tous Dehors : subvention, plafonnée à 2 300 €
Médiaterre : subvention, plafonnée à 1 500 €

Le déploiement des programmes « Solidarité Seniors » et « Solidarité Aidant » ne feront pas l'objet d'une subvention, pour cette première année.

Vu le Code du Service National

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010

Vu le décret n°2010-1032 du 30 août 2010 relatif à la protection sociale de la personne volontaire effectuant un Service Civique

Vu le décret n° 2017-689 du 28 avril 2017 modifiant la partie réglementaire du code du service national relative au Service Civique.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Considérant le caractère d'intérêt communautaire des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires dans le cadre du Service Civique, programme national d'engagement volontaire de la jeunesse, sur le territoire de la Communauté de communes Val de Gâtine

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'autoriser M. le Président à signer la convention spécifique année 2023-2024 entre la Communauté de communes Val de Gâtine et Unis-cité Nouvelle Aquitaine pour le déploiement du service civique dans le cadre des programmes : Tous Dehors, Médiaterre, Solidarité Seniors et Solidarité Aidants, et d'inviter les mairies à se rapprocher de l'association Unis-cités pour faire part de leur besoin**

- **De donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire au sein des services de la Communauté de communes Val de Gâtine**

- **D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

- **Dit que le montant des subventions afférentes aux programmes concernés, soit :**

o **Tous dehors : subvention, plafonnée à 2 300 €**

o **Médiaterre : subvention, plafonnée à 1 500 €**

est inscrit au budget 2023

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023

Publié le 23/10/2023

Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme

Le Président

Jean-Pierre RIMBEAU

